

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL SUPPORT TRESORERIE ISR

Code ISIN: Part I FR0011347145

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal Support Tresorerie ISR est un fonds **monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard**.

Son objectif est d'obtenir un rendement supérieur, net des frais de gestion, à Euribor 3 mois sur une durée minimale de placement recommandée de 90 jours, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères socialement responsables (filtre ISR). Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du fonds pourra être inférieure à celle de l'Euribor 3 mois.

L'investissement dans ce FCP monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts. En particulier, le capital investi dans ce FCP peut fluctuer. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle. Par ailleurs, le FCP ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative. **Le FCP n'est pas un investissement garanti**. Le risque de perte en capital est supporté par l'investisseur.

La stratégie d'investissement repose principalement sur une sélection active des instruments du marché monétaire répondant, d'une part, à des critères d'ordre quantitatif tels que la durée de vie et les conditions financières et, d'autre part, à des critères d'ordre qualitatif tels que la qualité de l'émetteur reflétée par sa notation. Ces titres seront sélectionnés selon un double filtrage des émetteurs : financier et ISRF (Investissement Socialement Responsable). Le filtre ISR consistera à intégrer des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance ou ESG) dans le cadre de la sélection des titres, en amont de la sélection financière.

Le portefeuille du fonds est investi principalement dans des instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CEE, ou dans des titres de créance de maturité inférieure à 2 ans.

Les titres de créance et valeurs assimilées sont soit à taux fixe, soit à taux variable ou révisable (EONIA ou EURIBOR). Ces titres peuvent être adossés à un ou plusieurs contrat(s) d'échange de taux d'intérêt (« swap(s) de taux »). Les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

Par ailleurs, la société de gestion du FCP attire l'attention des porteurs sur le fait que le FCP utilisera le dispositif dérogatoire d'investissement dans la dette publique monétaire. Ainsi, le FCP pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs listés dans le prospectus du FCP. Au sein de cet univers d'investissement, le gérant applique un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) en s'appuyant sur l'expertise interne de nos analystes ISR qui émettent un avis extra-financier sur les émetteurs (évaluation des performances sociales, environnementales et de gouvernance des émetteurs (ou critères ESG)). Ce filtre permet de ne retenir que les meilleurs émetteurs ISR au sein du portefeuille et intervient généralement en amont du processus de sélection financière de l'émetteur.

L'ensemble du processus d'analyse ISR est décrit dans le Code de Transparence du FCP et consultable sur le site internet de la société.

La méthodologie d'analyse extra-financière du FCP, pour les émetteurs, combine deux filtres : une démarche de sélection sectorielle positive (approche dite « Best In Class ») complétée par une approche d'exclusion normative. A l'issue de l'application de la méthodologie extra-financière, 35% à 45% des émetteurs sont exclus de l'univers d'investissement. Un premier filtre vise à sélectionner les valeurs qui ont les meilleures notes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les principaux critères pris en compte sont répartis en trois piliers (environnement, social et gouvernance) dont la pondération varie en fonction des enjeux extra-financiers propres à chaque secteur d'activité. Ces critères sont adaptés au type de société, à leur capitalisation et à leur environnement législatif. Cette approche (« Best In Class ») n'exclut, a priori, aucun secteur, mais privilégie les meilleures valeurs de chaque secteur. Dans le cadre de l'établissement de la note ESG, les critères ESG ne sont pas nécessairement équilibrés, la pondération de chaque critère dans la notation finale dépendant des enjeux principaux auxquels chaque secteur d'activité est confronté selon l'analyse de la société de gestion. La performance extra-financière d'un émetteur se traduit par une notation qui correspond à la moyenne pondérée des critères ESG étudiés. Au sein de chaque secteur, les émetteurs sont ventilés sur une échelle allant de A à E, la note A étant attribuée aux meilleurs et la note E aux moins bons. Les émetteurs notés D et E sont exclus. Cette approche aboutit à l'exclusion d'environ 40% des émetteurs de l'univers d'investissement. Un second filtre vise à exclure les émetteurs impliqués dans les activités liées aux mines antipersonnel et/ou armes à sous-munitions (Conventions d'Ottawa et d'Oslo) et les émetteurs qui enfreignent de manière avérée les normes internationales du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP sera géré dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,5.

Le FCP limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Pour les instruments financiers à taux variables, la révision du taux doit se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire ;

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - *Weighted average maturity*) - est inférieure ou égale à 6 mois. La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - *Weighted average life* - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Le gérant peut intervenir sur les instruments financiers à terme pour se couvrir contre le risque taux dans la limite d'une fois l'actif.

- **Indicateur de référence** : EURIBOR 3 mois (coupons réinvestis).

- **Durée minimale de placement recommandée** : 90 jours

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de souscription et rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 auprès de CACEIS Bank (pour les parts au porteur) ou de Federal Finance Gestion (pour les parts au nominatif pur) et exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité annualisée de l'historique simulé sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie.
L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de non respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.
Les autres risques sont détaillés dans le prospectus du fonds.

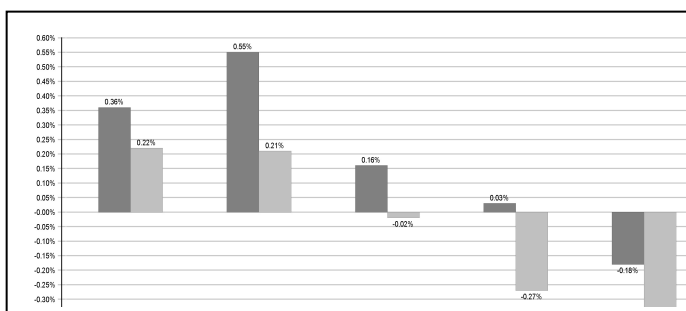
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,10 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance par rapport à l'indice de référence, EURIBOR 3 mois

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 8 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Support Trésorerie ISR



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création de l'OPCVM : 26/11/2012

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 00 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er octobre 2019.